



Compte-rendu Conseil Municipal

08 avril 2024

Présence

Présents :

Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Pauline COHADE, Bruno CHAMPOUX (à partir du vote du budget primitif) Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Représentés :

Luc ASTOUL donne pouvoir à Jean-Paul AYRAL

Maryse CAREME donne pouvoir à Raphaël ROUSSY

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

Ordre du jour

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Affectation des résultats 2023
- Taxes communales
- Budget primitif 2024
- Travaux et commande de matériel divers
- Demande de subvention à la CAF
- Informations et questions diverses

Approbation du PV du 19 février 2024 à l'unanimité

1 – Compte Administratif 2023

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	790 598,11	G	859 323,84
	Section d'investissement	B	579 282,15	H	499 999,46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
		Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 369 880,26	= G + H + I + J	1 675 315,60
---	-----------------	--------------	-----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	241 234,79	L	72 261,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	241 234,79	= K + L	72 261,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	790 598,11	= G + I + K	859 323,84
	Section d'investissement	= B + D + F	820 516,94	= H + J + L	888 252,76
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 611 115,05	= G + H + I + J + K + L	1 747 576,60

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	859 323,84	499 999,46	
Dépenses	790 598,11	579 282,15	
Excédent	68 725,73	-79 282,69	-10 556,96
Report 2022	0	315 992,30	315 992,30
Clôture	68 725,73	236 709,61	305 435,34
Reste à Réaliser	0	-168 973,79	-168 973,79
Total cumulé	68 725,73	67 735,82	136 461,55

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote : (le maire s'étant retiré, 11 votants, M. Véronique FAURE préside ce vote)

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

08 avril 2024

2 – Compte de gestion 2023

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Après comparaison du compte administratif réalisé par la commune et le compte de gestion transmis par le trésorier, les résultats sont identiques.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

3 – Affectation des résultats Section de fonctionnement 2023

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Excédent de fonctionnement : 68 725,73€ reporté en fonctionnement 2024 en R002

Excédent d'investissement : 236 709,61€ reporté en investissement 2024 en R001

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

4 – Taux des taxes communales 2024 :

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

L'excédent de fonctionnement 2023 est de 68 725,73€ ce qui est faible en regard des investissements inscrits au BP 2024.

Il nous faudra mieux maîtriser nos dépenses et chercher de nouvelles recettes : photovoltaïques, impôts locaux.

Je vous propose d'augmenter le taux des taxes communales de 1% :

- TFB à 37,51 %
- TFNB à 77,12 %
- TH à 8,73 % (pour les résidences secondaires)

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

12 Pour, 0 Contre, 1 Abstention (Elodie Pereira Oliveira)

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la majorité.

5 – Budget primitif 2024

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 252 943,00	RECETTES 185 207,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	241 234,79	72 261,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 236 709,61
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	494 177,79	494 177,79
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 914 445,73	RECETTES 845 720,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 68 725,73
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	914 445,73	914 445,73
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 408 623,52	1 408 623,52

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

6 – Travaux et commande de matériel

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Barnum

La commune souhaite s'équiper d'un barnum pour les manifestations publiques qui ont lieu sur son territoire.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Inter Rouge	1104,46	1325,35

Il vous est proposé de choisir la société Inter Rouge pour un montant de 1325,35 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention



Compte-rendu Conseil Municipal

08 avril 2024

Débroussailleur

La commune souhaite s'équiper d'un nouveau débroussailleur pour mise à disposition des ateliers municipaux.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Laurent	665,88	799,06

Il vous est proposé de choisir la société Laurent pour un montant de 799,06 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Électricité Salle Polyvalente Saint-Genest l'Enfant

Pour la mise en conformité de la salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant, nous vous proposons d'effectuer des travaux électriques suivants :

- Système de contrôle de la sonorité
- Alarme incendie

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
VOMIERO	4 898,56	5 878,27

Il vous est proposé de choisir la société VOMIERO pour un montant de 5878,27 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Électricité Mairie

En 2023, nous avons commencé la réfection de nos installations électriques à la mairie.

Nous vous proposons de continuer avec la mise en place des éléments suivants :

- Remplacement des luminaires, salle des archives, salle du conseil et hall d'entrée
- Mise en place d'interrupteurs déportés

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
VOMIERO	1 843,65	2 212,38

Il vous est proposé de choisir la société VOMIERO pour un montant de 2212,38 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Nettoyeur Haute pression

Le nettoyeur haute pression des ateliers municipaux est tombé en panne. Nous vous proposons de le remplacer.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Leroy Merlin	349,92	4419,90

Il vous est proposé de choisir la société Leroy Merlin pour un montant de 449,99 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Aspirateurs Bâtiments publics

Avant d'acquérir de nouveaux aspirateurs, il est important de lancer une étude sur le recensement du matériel existant, son renouvellement et son espace de stockage de proximité dans chaque bâtiment public concerné. Cette étude s'inscrit dans l'évaluation des risques car ce type de matériel (manié chaque jour par l'équipe de nettoyage et d'hygiène) doit être adapté aux risques induits par le milieu de travail.

Vote de principe :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Portail Ateliers Municipaux

Motorisation du portail

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Tech'Metal	1 110	1 332

Il vous est proposé de choisir la société Tech'Metal pour un montant de 1332 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Rambarde Modulaire

Pour terminer l'accès au modulaire de la 4^{ème} classe, un garde-corps doit être installé sur le plan incliné et permettre le respect de la réglementation (PMR).

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
VDR	1 380	1 656

Il vous est proposé de choisir la société VDR pour un montant de 1656 € TTC.

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

7 – Demande de subvention

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

La demande d'aide à l'investissement demandée en 2021 (délibération n°2020-085) auprès de la CAF pour la création d'un pôle multi-activités n'a pu être attribuée en raison du dépassement de la date de validité du dossier. Cette aide est affectée uniquement si le projet est terminé. Nous vous proposons de relancer dans le même condition cette demande d'aide :

Le coût prévisionnel s'élève à 73 420,20 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	73420,20 € HT
Département FIC :	0,00 € HT
État DETR :	21 225,00 € HT
Aide Région :	21 225,00 € HT
Aide CAF :	10 000,00 € HT
Solde Commune, financement assuré de la manière suivante :	
Autofinancement et/ou Emprunt	20 970,20 € HT

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

8 - Informations et Questions diverses

Centre de loisirs de Saint-Ours les Roches

Rapporteur : Elodie Pereira Oliveira

La convention qui nous lie avec le centre de loisirs UFCV basé dans les locaux à Saint Ours arrivera à échéance le 31/08/2024.

Il nous est demandé de nous positionner sur un calendrier pour la prochaine convention afin d'optimiser les ouvertures et permettre au centre d'accueil Il de minimiser les fermetures en cas d'inscription insuffisante.

Octobre : 1ère semaine >> 21 au 25 / 10

Noël : 2ème semaine >> 30/12 au 3/01 (car Noël en milieu de semaine, généralement pris en congé par les parents actifs)

- **Février :** 1ère semaine >> 24 au 28 / 02
- **Avril :** 1ère semaine >> 22 au 25 / 04 et **du 28 au 30/04 (uniquement pour St Ours)**
- **Juillet :** 4 semaines >> 7 /07 au 1er/ 08
- **Août :** 4ème semaine >> 25 au 29/08
-

Pour information, sur la 1^{er} année test (2022/2023), le compte de résultat de ALSH ST OURS a fait ressortir un reste à charges global pour les 4 communes de 23.026,33 € dont 3174,22 € pour notre commune. La fréquentation globale a été de 710 enfants dont 86 sur Malauzat et pour un nombre de jours d'ouverture de 35. La commune doit se positionner sur l'ouverture la dernière semaine d'août, ouverture qui ne faisait pas sur les 2 premières années.

Un budget prévisionnel avait été établi pour 2023/2024 sur 30 places = 6 406 € dont reste à charge sur les communes 3932 €. Mais pour 3 communes seulement (Saint Ours 15 places, Malauzat 10 places et Pulvérières 5 places). Le reste à charge pour notre commune sur ce prévisionnel étant trop élevé (1130 €) pour une semaine par rapport au reste à charge sur les autres périodes, nous n'avions pas pu donner suite.

Sur la saison 2024/2025, nous pourrions envisager cette ouverture soit avec un engagement des 4 communes soit avec une baisse du nombre de place.

Questions

Marie-Aude BARRIER

Q1 : Est-ce que les arbustes dans le virage rue Saint-Gal seront élagués ?

R1 : On relancera la riveraine pour réaliser la taille.

Céline MARSIN

Q2 : Y a-t-il toujours un projet en cours sur la parcelle entre Feuillette et 2GPublicité ?

R2 : RLV a préempté la parcelle.

Prochaine réunion lundi 27 mai 2024 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 21 h 10.



Le Maire,
Jean-Paul AYRAL